COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260526-202654-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six mai deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Marie-Annick DUBOIS et Monsieur Yann PION.
Pouvoir : de Monsieur Yann PION à Madame Monique RIAUD
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-54 – Subvention pédagogique pour les écoles du territoire de la commune de Caro

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les modalités de calcul de la subvention pédagogique attribuée aux deux écoles du territoire communal.

Forfait de 1200 € par école + 35 € par enfant résidant sur la commune.

Pour 2026, et aux vues des effectifs communiqués par les chefs d'établissement, le calcul est le suivant :

- Ecole Saint-Hervé : 1200 + (35*36 élèves) = 2 460.00 €
- Ecole Le Pré vert : 1200 + (35*31) = 2 285.00 €

Soit une enveloppe globale de 4745.00 € affectée à l'article comptable 65748.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les montants de la subvention pédagogique pour l'école « Le pré vert » et l'école « Saint-Hervé » ainsi que l'enveloppe globale.

Précise que cette somme sera imputée à l'article 65748.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD